CSE central.tv

Compte rendu FO
du Comité Social et Économique
7 juillet 2025

La présidente a débuté l'instance en apportant quelques explications par rapport au partenariat avec Amazon Prime de ce début juillet.
Il s'agit d'une réponse à l'annonce de TF1 avec Netflix, prévue pour dans un an.

Cet accord s'inscrit dans le contexte de la loi « Must Carry » de 2006, régissant la régulation des distributeurs.
La présidente a reconnu une interrogation éthique, mais voit dans cette distribution sur Amazon un moyen supplémentaire de toucher les jeunes publics.
De plus, la durée courte de l'accord permettra d'en analyser les impacts, et apporte un retour financier de 1,9 M€.

Elle a confirmé que la distribution sur MyCanal n'impactait pas négativement le trafic de la plateforme France.tv (puisqu'il ne s'agit que d'une exposition complémentaire du lien vers la plateforme France.tv).

Elle a précisé, enfin, qu'il ne s'agissait pas d'une cession de contenus à Amazon, mais d'une distribution de l'offre France.tv via un corner dédié.

Budget rectificatif

Ce point, abordé en CSE Central, l'avait été préalablement le 3 juillet dernier par la commission économique.
Le contexte a été rappelé : il a fallu revoir le budget initial afin de prendre en compte la baisse de 26 millions d'euros supplémentaires décidée par le nouveau gouvernement Bayrou en début d'année.
L'État a intimé à l'entreprise d'effectuer un effort supplémentaire, d'où la nécessité de ce budget rectificatif. Celui-ci impose un plan d'économie supplémentaire, avec des baisses d'ETP en plus, et un cadre budgétaire figé (avec l'objectif d'équilibrer selon les réalisés constatés lors du premier semestre).
La structure budgétaire est donc très fragile, avec des interrogations sur les solutions pour la rétablir : soit une baisse du capital social, soit une recapitalisation.
La solution préférée de la direction serait une recapitalisation, car la baisse du capital fragiliserait l'entreprise, en diminuerait la valeur, et réduirait ses capacités de négociation de crédits.

Les économies se feront par renégociation des contrats, suppression de certains programmes de flux, ainsi que par des choix éditoriaux.
C'est la motivation mise sur la table, par exemple, pour expliquer la réduction de l'exposition du jeu Questions pour un champion.
Une convergence devra être trouvée à l'horizon 2026/2027 entre économies de coûts de grille et maintien de la création.
Des efforts financiers sont donc demandés aux producteurs privés, ce qui, en cas d'échec, peut mener à la suppression de productions.
La création conserve des engagements stables, et une recherche d'optimisation des « stocks fiction, documentaire et spectacle vivant » est à faire (notamment par la diffusion sur la plateforme France.tv, avec une convergence recherchée entre volume et valeur temporelle du stock).
Il a été précisé que le stock ne devait pas croître indéfiniment au risque d'impacter la trésorerie, et qu'une meilleure adéquation entre production et diffusion devait être atteinte.

Les élus ont alerté la direction sur les secteurs dans lesquels les salariés sont en souffrance par surcharge de travail, du fait d'une baisse des ETP : la direction en a pris note.
Les élus ont également alerté sur les capacités de réalisation des économies demandées (dans un rapport de proportion « temps et budget » déjà très réduit), notamment sur le secteur Outre-mer.
Les élus ont demandé des explications plus claires sur la gestion des postes vacants : réellement en attente de comblement, ou qui resteront vacants par impossibilité de comblement en termes budgétaires.

Des explications pourront être demandées dans les commissions « économie et structure », avec présentation du budget réalisé 2024 et budget à jour 2025.
Plusieurs élus ont insisté sur la dégradation des conditions de travail dans certains services, évoquant des situations de burn-out.

L'avis des élus a été voté à l'unanimité.
Retrouvez-le en cliquant ICI 👈

Point sur l'évolution des usages vidéo

Une présentation de l'évolution de la consommation de l'offre TV, en fonction des tranches d'âge et des supports de diffusion, a été effectuée.

Que retenir ? Que les plus jeunes vont en majorité sur les offres numériques, quand les plus âgés sont beaucoup plus nombreux sur les offres de diffusion linéaires.
La durée d'écoute baisse régulièrement : -13 minutes entre 2019 et 2024.

Mais on compte tout de même 25 millions de téléspectateurs devant leur petit écran à 21h, ce qui reste très important.

L'offre de programmes en numérique (en preview et en replay) est montée en puissance, et peut même renverser les audiences au global, par rapport aux seuls chiffres du direct linéaire.
Les élus souhaitent un focus plus pointu sur les audiences tous supports en Outre-mer.

Autres chiffres : il y a désormais un taux d'équipement en smartphones qui dépasse celui des téléviseurs.
Il est en effet de 92 % pour les smartphones, contre 90 % pour la télévision. En 2016, ce taux était de 98 %.

Cette présentation n'a cependant pas abordé un sujet qui suscitait l'interrogation des élus : la suppression des bugs antennes depuis le 6 juin 2025.
Une étude d'impact pourra être proposée après un temps suffisant d'observation.
La direction a tout de même confirmé que ce choix — mettre en avant la marque france.tv (et donc la plateforme), plutôt que les marques des chaînes — répond à une évolution des usages des téléspectateurs.

Prochain CSE central prévu le 11 septembre

Vos élus CSE central : Titulaires : Grégory HEN - Benoît SALVI - Bruno DEMANGE - Christophe BENS - Arlette LOUBEAU - Moea BONIFAS • **Suppléant :** Laurence ROMET • **Représentant Syndical :** Patrick PONS